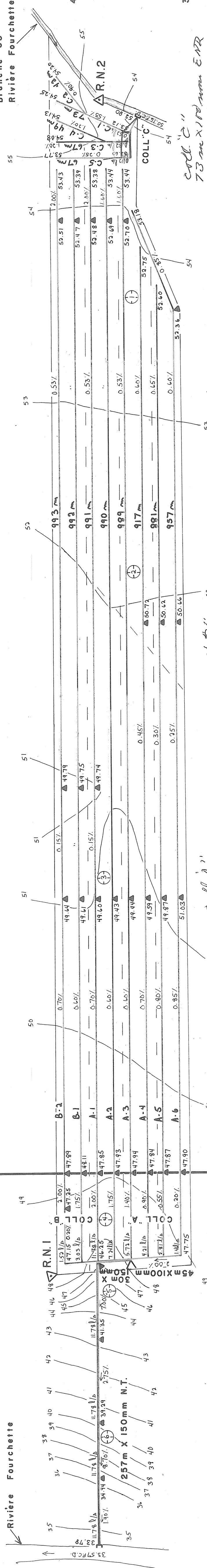


DRAINS REQUIS									
DESIGNATION	MATÉRIEL FILTRANT						PLASTIQUES		
	10" 250 mm	8" 200 mm	6" 150 mm	4" 100 mm	12" 300 mm	10" 250 mm	8" 200 mm	6" 150 mm	4" 100 mm
COLL. A				5275				287	45
LAT. A									450
COLL. B				1835					30
LAT. B									150
COLL. C				37					
LAT. C				298					
COLL. D									
LAT. D									
COLL. E									
LAT. E									
COLL. F									
LAT. F									
COLL. G									
LAT. G									
COLL. H									
LAT. H									
COLL. J									
LAT. J									
COLL. K									
LAT. K									
COLL. L									
LAT. L									
COLL. M									
LAT. M									
TOTAL				37				287	75
				7408					600
GR. TOTAL	84 07 m. lin. (35.8 arpents)								

Chemin de fer	LEG
Repère de nivellement	
Riviera, cours d'eau existant projeté	
Fossé existant projeté	
Lac, marécages, étang, gravière	
Drainage souterrain existant	
Conduit souterrain existant	
Drains existants, projetés	
Changement de pente	
Changement de diamètre	
Bouche de décharge	
Diamètre des drains 100, 150, 200, ...	
Clôture	
Ligne téléphonique aérienne, souterraine	
Ligne de transmission	
Ligne d'énergie électrique aérienne, souterraine	
Rapide, barrage, chute	
Station de pompage	
Regard, puits	
Trou de sondage	
Superficie étudiée, drainage interne	
Courbe de niveau	
Zone boisée, buisson, arbre isolé	
Coulée	
Tas de roches en surface, enterrés	
Limites de zones	

$$q = 0.13 \text{ m}^3/\text{m} \cdot \text{jour}$$

DRAIN ORDINAIRE **MATÉRIEL FILTRANT** **REQUIS**



R.N. 2
Tache rouge
sur ponceau
Elév. 53.41

FERME
LOT (S)
BRANG
MUNICIPALITÉ
M.R.C.

PLAN No. S-8635-1519

MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU QUEBEC
SERVICE DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE
DEPOSE LE 11 Mars 1961

2663 Clairean
1987 04 24

St Charles